



Flashnews | **FÉVRIER 2021**

FLASHNEWS

BREXIT

Cher Partenaire,

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen. Par conséquent, la réglementation européenne en matière de Libre Prestation de Services financiers n'est plus d'application entre le Royaume-Uni et les Etats membres.

A compter de cette date, Cardif Lux Vie confirme maintenir une offre complète pour les résidents UK, qu'ils y soient fiscalement domiciliés ou non.

CONSÉQUENCES SUR LA DISTRIBUTION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Cardif Lux Vie peut continuer à proposer à des résidents britanniques le contrat d'assurance Liberty 2 Invest UK, pour autant qu'aucune opération ne soit réalisée sur le territoire du Royaume-Uni, notamment la négociation, le conseil et la conclusion du contrat.

Les contrats d'assurance souscrits avant le 1^{er} janvier 2021 par des résidents du Royaume-Uni auprès de Cardif Lux Vie ne sont, quant à eux, pas impactés et se poursuivent selon les mêmes termes et conditions.

CONSÉQUENCES SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET LE DÉPÔT DES ACTIFS SOUS-JACENTS

La réglementation luxembourgeoise permet aux gestionnaires financiers et aux banques dépositaires établis au Royaume-Uni de continuer, sous certaines conditions, à prester leurs services pour le compte de Cardif Lux Vie depuis le Royaume-Uni.

Pour toute question en lien avec la présente communication, nous vous invitons à prendre contact avec vos interlocuteurs habituels.

Ce document a été rédigé en fonction des dispositions législatives, réglementaires et de la jurisprudence en projet ou connues à la date de sa rédaction. En conséquence, ce document ne saurait en aucun cas être compris ni comme un quelconque conseil juridique, financier ou fiscal donné au lecteur ; ni comme une sollicitation à vendre ou acheter un produit financier ou un produit d'assurance. L'objet du document ayant comme finalité de transmettre de l'information, il ne saurait, de ce fait, engager la responsabilité de son auteur. L'information transmise n'a en aucun cas vocation de se substituer aux connaissances et compétences du lecteur et il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant et qualifié. Dans le cadre de cet envoi, Cardif Lux Vie, en tant que responsable de traitement, est amenée à traiter vos données à caractère personnel protégées par le Règlement (UE) général sur la protection des données n°2016-679. Le traitement de ces données à caractère personnel est effectué en conformité avec la Notice « protection des données » qui contient l'ensemble des informations que Cardif Lux Vie doit fournir et qui se trouve sous le lien : <http://corporate.cardifluxvie.lu/fr/pid1877/mentions-legales.html>